DELIBERATION N° DC/2026/290

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342420-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 26 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Conventions de partenariat relatives à la restauration et l'hébergement dans les établissements scolaires et avenant à la convention cadre pluriannuelle avec la Région des Hauts-de-France

Publié sur le site lenord.fr le 26 octobre 2026

Vu le rapport DC/2026/290

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les projets de conventions-cadre de partenariat relatives à la restauration et l'hébergement dans les établissements scolaires du Nord selon les modèles ci-joints en annexes 1 à 6 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat relatives à la restauration et l'hébergement dans les établissements scolaires selon les modèles ci-joints en annexes 1 à 4, entre le Département du Nord et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) concernés, intégrant, selon les spécificités de chaque partenariat, une entrée en vigueur rétroactive à l'année scolaire en cours ;

- de maintenir le principe de mutualisation avec la Région des Hauts-de-France des services de restauration scolaire des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention cadre pluriannuelle entre le Département du Nord et la Région des Hauts-de-France selon le modèle ci-joint en annexe 6 pour la prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2027 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions quadripartites relatives à l'accueil des lycéens ou des collégiens dans les restaurations réciproques des collèges et des lycées selon le modèle ci-joint en annexe 5, entre le Département du Nord et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) concernés ;

- d'imputer les montants sur le programme 16001 « Accompagnement des collèges » ; les dépenses et recettes pour le bilan annuel des repas servis seront imputés sur l'opération 16001OP002 et en matière de Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH), les recettes seront imputées sur l'opération 16001OP004 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de toutes ces dispositions.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 22.

En raison des fonctions professionnelles exercées au sein de la Région Hauts-de-France, Messieurs MANIER et RINGOT ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT